

Compte-Rendu de la réunion publique d'information du 14 juin 2019

« L'intégration de la commune de Bouquet à la Communauté de Commune Pays d'Uzès au 1^{er} janvier 2020 »

Ce **14 juin 2019**, une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion publique qui s'est tenue au temple concernant l'intégration de la commune de Bouquet à la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU).

La séance a été ouverte par le maire, Mme Catherine Ferrière, qui a prononcé un mot d'accueil. En préambule, elle a rappelé que le conseil municipal s'est engagé dans cette démarche suite à la demande de nombre d'habitants au début du mandat en 2014. Après avoir étudié l'objet de la demande, et étudié les avantages et les inconvénients ainsi que la faisabilité d'un changement, la population a été consultée au moyen d'un questionnaire nominatif à l'automne 2015.

À l'issue de cette consultation, l'équipe a identifié la **cohérence du territoire, géographique et historique comme objet essentiel de la demande de changement d'intercommunalité**.

Notre démarche auprès de l'Agglo d'Alès pour sortir, et auprès de la Préfecture pour changer ont été basée sur ces seules raisons de cohérence du territoire, géographique et historique.

Le territoire de Bouquet se situe géographiquement dans les garrigues de Lussan. Nous avons un hameau commun avec la commune de Lussan : Crouzet. Le Mas Ravin se situe dans la plaine de Vallérargues.

Notre réseau d'eau est maillé avec celui de Lussan. La loi prévoit que le fermage de l'eau sera repris par les intercommunalités au plus tard en 2026 (s'il n'y a pas de modification de la loi)

Catherine Ferrière a rappelé que « **l'avenir des petites communes est extrêmement fragile et que même si elles existent encore, leurs prérogatives diminuent chaque année.** C'est pourquoi, nous assumons ce choix. À moyen et long terme il est évident que nous devons mutualiser des compétences avec les communes voisines et c'est bien sûr plus facile si ces communes ont la même typologie géographique, d'habitats et d'habitants, comme Lussan, Fons, et Vallérargues. À l'issue de ces démarches qui ont été laborieuses, je suis convaincue et l'équipe avec moi que nous avons engagé la commune dans une voie qui sera bénéfique à long terme, pour l'avenir de Bouquet et de ses habitants. »

Elle a ensuite présenté M. Christophe Vieu, Directeur Général des Services à la CCPU et M. Rémi Teillet, consultant financier engagé par la CCPU pour l'intégration de la commune de Bouquet.

La commune de Bouquet intégrera officiellement la Communauté de Communes Pays d'Uzès au 1^{er} janvier 2020.

- 1) Présentation de la CCPU par M. Christophe Vieu

Historique :

2001-2008 : Communauté de Communes de l'Uzège composée de 15 communes

1^{er} janvier 2013 : création de la Communauté de Communes Pays d'Uzès (31 communes) suite à la fusion des Communautés de Communes de l'Uzège et celle du Grand Lussan et à l'extension à 7 communes isolées.

1^{er} janvier 2017 : adhésion de la commune de Moussac.

La communauté de communes Pays d'Uzès est une communauté de communes rurales organisée autour d'une ville-centre de 9000 habitants, Uzès ville d'Art et d'Histoire et cité ducale. Située à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon, **elle est le « poumon vert » du cœur du Gard.** C'est un bassin de vie d'environ 30 000 habitants dont la commune de Bouquet se trouve à la lisière.

L'intercommunalité est souvent perçue comme éloignée des habitants, détenant des compétences peu lisibles, pourtant, elle nous accompagne au quotidien. Les communautés de communes exercent les compétences qui leur sont dévolues par les communes. Dit autrement, ce sont les communes membres qui ont décidé des compétences de la CCPU.

- Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique de la ville et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

- Compétences facultatives :

- Transports (dédiés aux évènements culturels ou touristiques, aux foires et marchés du territoire)
- Sécurité publique
- Actions culturelles
- Fourrière animale
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- Assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations hors GEMAPI

2) Présentation du volet financier de la CCPU par M. Rémi Teillet

- Analyse financière de la commune de Bouquet sur une période de 4 ans (2014-2014) :

- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Bouquet se situe dans la moyenne des communes de moins de 250 habitants
- En ce qui concerne l'investissement : légère baisse des dépenses sur les 2 dernières années ; l'état de la dette est faible (1 seul emprunt en cours)

- Analyse comparée des EPCI (Alès Agglomération et Pays d'Uzès) en termes de fiscalité et en termes de compétences
 - Taux de fiscalité : peu de variation sauf la baisse sur le taux de la taxe sur le foncier bâti
 - Compétences : en cas de compétences non exercées par la CCPU et de retour vers la commune, la commune percevra une compensation financière par l'attribution de compensation annuelle (AC)

Suite à cette présentation, il a été répondu aux différentes questions des participants, notamment :

- au sujet de la collecte des déchets des ménages sur la commune (adhésion au SICTOMU de la région d'Uzès, accès à la déchetterie de Lussan)
- sur l'impact sur le scolaire et le fonctionnement du syndicat pédagogique existant (pas de changement, la commune désignera ses représentants au conseil du syndicat)
- sur la prise en compte de l'environnement, quelle place réservée aux problèmes liés à l'environnement ?
- sur les dotations de l'état : l'état va vers une tendance à uniformiser les montants des dotations quelle que soit le
- sur la pérennité des communes de communes et le risque d'être rattaché à une agglomération (peu de risque en raison de la tendance actuelle de l'état à favoriser l'extension des communautés de communes existantes plutôt que de créer de nouvelles agglomérations et en raison de la création du PNR des Garrigues)

A l'issue de cette réunion, les participants ont pu continuer à échanger avec l'équipe municipale, les deux intervenants et entre eux, autour du verre de l'amitié.